

CHAPITRE 15

LES SOLIDARITÉS FAMILIALES DANS LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Le cas de la région de Sassandra en Côte-d'Ivoire

Agnès ADJAMAGBO

Chercheur à l'ORSTOM

CEPED, Paris

L'exercice des solidarités familiales en Afrique se trouve confronté à la crise économique qui sévit sur le continent. L'exemple de la région d'économie de plantation de Sassandra dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, secouée depuis près de deux décennies par une crise économique qui la conduit aux limites de ses capacités de reproduction, permet d'apprécier les effets de cette crise sur le fonctionnement des pratiques sociales d'entraide. La question des solidarités sera abordée sous deux angles : celui de l'évolution des structures familiales entre 1988 et 1993, en tant que révélatrice des effets de la crise sur les modèles familiaux ; celui des pratiques de transferts intra-communautaires et, de façon générale, des stratégies déployées pour pallier les incertitudes et les difficultés qu'engendre la crise. Mais tout d'abord une première partie expose un cadre théorique général permettant d'approcher la question des solidarités en Afrique sub-saharienne.

1. De l'importance des solidarités dans la compréhension des familles africaines

Entendons par solidarités, les formes particulières de pratiques sociales tels les transferts de biens, de services et de personnes entre membres d'un même lignage, dont la fonction majeure est avant tout d'ordre social, mais dont certains aspects

peuvent être considérés sous l'angle des intérêts économiques pour les différents protagonistes. Aussi, loin de considérer les transferts inter-familiaux (appelés ici solidarité) comme l'expression d'une rationalité mue par des principes exclusivement économiques, ou à l'autre extrême, par des logiques altruistes, ils doivent être perçus comme des éléments constitutifs de stratégies sociales, le plus souvent de pouvoir, dont les prolongements économiques, quoique non négligeables, ne doivent pas être perçus trop hâtivement comme une finalité première pour les acteurs sociaux. C'est dans cette perspective fondamentale qu'est abordée ici la question des solidarités communautaires, sous l'angle partiel de leur composante économique.

Le devenir des formes dites traditionnelles de solidarité est d'un intérêt crucial pour la démographie. Les systèmes de solidarité s'inscrivent en effet dans une dynamique globale d'évolution de l'organisation familiale et l'étude des facteurs qui les affectent est incontournable pour la compréhension de l'émergence de nouveaux modèles familiaux. Il est aujourd'hui communément admis qu'en Afrique subsaharienne, la famille étendue exerce, par le jeu des solidarités, une fonction de redistribution des richesses, mais aussi un rôle de partage des charges d'une descendance nombreuse (Lesthaeghe, 1989 ; Mahieu, 1989 ; Eloundou, 1992). C'est ainsi qu'on établit souvent un lien entre le passage d'un régime de forte fécondité à un régime de faible fécondité et l'effritement des solidarités familiales. Les différents épisodes économiques que traversent les États africains depuis l'indépendance : baisse du prix des produits d'exportation sur les marchés mondiaux, imposition aux nations africaines des plans d'ajustement structurel (auxquels il faut désormais ajouter la toute récente dévaluation de la monnaie des pays de la zone franc) sont autant de phénomènes historiques qui auraient finalement raison des solidarités et de leur rôle d'amortissement des effets de la crise et susciteraient alors chez les individus une prise de conscience de la charge des enfants et, par conséquent, de la nécessité de limiter les naissances.

Les éléments constitutifs de ce postulat sont présents dans l'hypothèse d'Ester Boserup (1985) qui pose la baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne comme le produit de la crise économique commune à toute de cette région du monde. Le contenu de cette hypothèse, que Ron Lesthaeghe (1989) appellera par la suite la "transition par la crise" (*crisis-led transition*), repose sur les deux arguments suivants : en premier lieu, la crise économique augmenterait pour les familles le coût relatif d'éducation des enfants, en raison de la baisse générale des revenus qu'elle génère, tout en réduisant les profits attendus de la scolarisation (l'obtention d'un diplôme ne garantissant plus l'entrée dans le secteur moderne de l'économie).

En second lieu, l'anticipation de conditions économiques peu favorables à l'entretien d'une famille nombreuse inciterait les populations à retarder la naissance du prochain enfant ou à limiter leur descendance en pratiquant la contraception¹.

Partant de cette interprétation de l'évolution des comportements reproducteurs, fondée sur le principe du déterminisme économique, Ron Lesthaeghe (1989) pose le problème de l'évaluation de l'incidence des facteurs culturels et institutionnels sur l'avenir de la fécondité. Il rappelle que les effets de l'accroissement indiscutable des coûts d'éducation des enfants sur la fécondité sont fonction de la capacité du groupe familial à prendre en charge un tel accroissement. Le placement d'enfants de citadins chez des parents en zone rurale, à la suite de graves difficultés économiques telles que la perte d'un emploi, peut constituer l'une des formes de cette répartition des coûts d'éducation (au sens large) des enfants entre les différents membres d'un même lignage. Seule, peut-être, une crise du système de solidarité familiale ferait perdre au lignage sa fonction de répartition des coûts et d'amortissement plus général des risques (maladies, perte d'emploi, etc.) et pourrait entraîner l'adoption du principe de limitation des naissances. Aussi, Ron Lesthaeghe souligne-t-il l'importance des études sur l'évolution des formes traditionnelles de solidarité familiale, mais aussi sur celle des nouvelles formes d'entraide communautaire qui font leur apparition, dans les villes en particulier.

a) Solidarités et ordre social

Dans les sociétés africaines, la reconnaissance d'un individu à l'intérieur de son groupe de parenté se fait par rapport à un ancêtre commun, réel ou parfois mythique. Le lignage, ou le clan, devient alors un espace où se trouve définie la position sociale de l'individu, à l'intérieur de son propre groupe de filiation, comme par rapport à ceux qui n'en font pas partie (Segalen, 1981). L'appartenance à un groupe de parenté, d'ordre biologique mais aussi social, entraîne un ensemble de relations et d'obligations entre les différents membres qui le composent. Elle correspond à un système de classement des individus qui désigne des conduites particulières en fonction des liens de parenté entre les personnes. Des rapports précis sont ainsi imposés entre aînés et cadets, oncles et neveux, ou entre pairs de sexe et d'âge. Le groupe de parenté impose également un ensemble de droits, de devoirs et d'interdits dans les divers domaines de la vie sociale, comme par exemple le mariage. Du respect de ces règles, fondées sur le principe de l'intérêt collectif, dépend la survie du lignage.

¹ L'hypothèse d'une transition de crise est incontestablement fort éloignée de l'interprétation dominante de la transition démographique (celle de Norbert Notestein notamment) qui envisage la chute de la fécondité comme le produit d'un processus de modernisation économique. On retrouve cependant cette idée dans les travaux récents de Maria Cosío-Zavala (1994) sur l'Amérique Latine qui met en évidence l'émergence d'un "malthusianisme de pauvreté" dans les couches les plus démunies de la population.

L'entraide familiale, ou solidarité, est l'une des composantes essentielles du maintien de la cohésion des sociétés d'Afrique sub-saharienne. Elle peut prendre des formes multiples et diverses, parmi lesquelles on peut citer les transferts d'argent, de vivres, de crédits, qui sont des pratiques courantes (Eloundou, 1992). Figurent aussi, les transferts de droits parentaux, qui recouvrent l'accueil en ville d'un migrant, le placement d'un enfant chez des parents vivant en ville ou, au contraire, la prise en charge par un ménage rural d'un enfant dont les parents citadins traversent une phase difficile (Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et Guillaume, 1991 ; Guillaume et Vimard, 1995).

Au lendemain des indépendances, sous l'effet catalyseur de l'urbanisation, des formes nouvelles d'organisations émergent, fondées sur un accord motivé d'individus, hors du cadre strict de la parenté et rassemblant de ce fait des populations plus hétérogènes socialement. Ces groupes, de type associatif, développent des liens qui découlent non pas de principes imposés, mais plutôt d'un choix raisonné des différents membres ; choix qui repose sur un partage de normes et d'intérêts communs (Balandier, 1985). Témoin de l'incapacité des formes traditionnelles de sociabilité à répondre aux besoins spécifiques de la vie citadine, cette évolution pose également la question du devenir des systèmes familiaux de solidarité affaiblis par l'aggravation de la récession économique. Depuis quelques années, on voit ainsi se développer un intérêt particulier pour les formes nouvelles de solidarités (Delpech, 1983 ; O'Deye, 1985 ; Hugon, 1990 ; Hammerslough, 1994 ; Antoine *et al.*, 1995).

b) Nouvelles solidarités citadines : substitut aux familles ou élément d'un même système ?

La ville constitue un lieu privilégié d'étude des nouvelles formes de sociabilité. Georges Balandier (1985) remarque ainsi que, dès les années 1940, le foisonnement de la vie associative, observable alors à Brazzaville, manifeste avec éclat le besoin de nouveaux cadres de vie sociale, mieux adaptés au contexte de la ville. Les liens ethniques et de parenté ne suffisent plus, dans les centres urbains, à assurer la cohésion sociale qu'ils maintiennent dans les sociétés rurales. Ils fournissent plutôt des modèles de comportement qu'un ensemble cohérent de valeurs parfaitement adaptées aux nouvelles conditions d'existence qu'offre le milieu urbain. Pour Georges Balandier, la ville est le théâtre d'une transformation majeure : les rapports que crée la parenté ne sont plus subis dans leur totalité. En permettant de se dérober à certaines contraintes de l'ordre coutumier, la ville offre à la famille restreinte et à l'individu une plus grande marge de liberté. Les relations électives se développent soit en aménageant les relations imposées par la coutume, soit en se substituant à elles. Le formidable déploiement des groupements associatifs dans les grandes villes est certainement l'un des signes les plus marquants de cette évolution.

Cependant, si les relations familiales se distendent en milieu urbain, elles ne sont pas pour autant rompues. C'est encore par le biais du réseau familial que l'individu peut espérer s'élever socialement. L'insertion des migrants en ville est par ailleurs fortement dépendante du jeu de relation du réseau familial ; les membres d'un même lignage en ville et en milieu rural participent à un réseau commun d'intérêts et d'obligations. Ainsi, lieu privilégié d'expression du changement social, la ville est, elle aussi, le lieu où semblent se pérenniser les anciennes solidarités familiales et ethniques.

On trouve une interprétation tout à fait différente du développement du phénomène associatif à travers les travaux de Michèle O'Deye (1985). L'auteur voit dans les groupes de solidarités de type associatif des formes rivales et substitutives des solidarités familiales. Elle décrit les groupes religieux, les associations de femmes ou les tontines de Brazzaville et Dakar comme autant de sphères de sociabilité où règnent, à l'inverse de ce qui prévaut dans les familles, des relations égalitaires qui permettent aux individus d'échapper aux relations de dépendance cadet-aîné de l'organisation sociale traditionnelle. S'associer est alors un acte volontaire, l'expression d'un choix individuel sur lequel il est possible de revenir. Les solidarités extra-familiales s'opposent donc aux solidarités familiales en garantissant de nouvelles marges de manœuvre aux individus, hors de tout lien de dépendance.

Cette opposition renvoie au postulat selon lequel la ville et la campagne seraient deux sphères hermétiquement fermées ; la première offrant des opportunités totalement détachées des intérêts de la seconde. Pourtant, les observations de Georges Balandier semblent, près de cinquante ans plus tard, encore d'actualité. Dans un ouvrage consacré à l'insertion urbaine des migrants en Afrique (Antoine et Coulibaly, 1989), le même constat est fait du rôle prédominant des réseaux d'entraide fondés sur la parenté et sur l'ethnie dans l'accueil des nouveaux citadins. Loin d'être l'expression de projets d'individus isolés, les migrations vers les villes s'élaborent fréquemment dans le cadre de stratégies familiales. En outre, les nouveaux citadins tirent souvent leur prospérité des réseaux qu'ils entretiennent avec leur milieu d'origine (Étienne, 1987). Les stratégies urbaines peuvent ainsi avoir de fortes composantes rurales et inversement (Chaléard et Dubresson, 1989). Dans le même ordre d'idée, d'autres études montrent comment la ville est en fait le théâtre d'une recomposition du réseau de parenté et non pas un lieu d'acculturation et de déperdition des prérogatives lignagères. En effet, si les familles se trouvent dispersées du fait des contraintes résidentielles, elles ne perdent pas pour autant l'une de leurs fonctions traditionnelles de gestion et de défense d'intérêts communs (Marie, 1987). Enfin, certains voient dans le déploiement des réseaux de sociabilité en ville, notamment dans les réseaux de voisinage, l'expression d'une permanence culturelle de la famille à travers la dynamisation de relais sociaux spécifiques à la culture urbaine (Antoine *et al.*, 1995).

L'émergence de ces nouvelles structures sociales traduit davantage la nécessité de répondre à des besoins liés à l'insertion en milieu urbain qu'une totale remise en cause des réseaux traditionnels de solidarité familiale². À l'inverse de la thèse soutenue par Michèle O'Deye, François-Régis Mahieu (1989) ne conçoit pas la solidarité familiale et la solidarité associative comme deux formes radicalement différentes et potentiellement rivales, mais plutôt comme deux pôles d'un même système de droits et d'obligations. En d'autres termes, les solidarités se maintiennent sous une forme recomposée, où le lignage, tout en demeurant une référence, n'apparaît plus comme l'élément central. Un tel processus renvoie en définitive moins à une réelle remise en cause de l'organisation sociale traditionnelle qu'à un changement d'équilibre à l'intérieur de celle-ci.

Mais qu'en est-il des systèmes de solidarités face aux effets conjugués de la crise et de la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel, et plus récemment encore de la dévaluation du franc CFA ? Les ressources du système d'entraide familiale ne sont pas intarissables. Les évolutions en cours ne conduisent-elles pas tout bonnement à leur disparition ? On ne dispose aujourd'hui que d'un faible recul pour répondre à ces questions. Tout au plus peut-on émettre des hypothèses en s'appuyant sur les études dont on dispose actuellement.

c) Vers la fin des systèmes de solidarité communautaire ?

Cet aspect particulier des effets de la crise sur le système de solidarité communautaire est étudié, entre autres, par François-Régis Mahieu (1989). Ses travaux sur la Côte-d'Ivoire ont pour principal objet d'étude la façon dont ces solidarités opèrent une redistribution des revenus entre les individus, mais aussi entre les milieux rural et urbain. L'une des principales questions posées par l'auteur est celle de l'effet des plans d'ajustement structurel sur les transferts intra-communautaires. François-Régis Mahieu définit les transferts communautaires (ou obligations communautaires) sous l'angle de leur forme (temps, produits, travail, monnaie) et de leurs agents émetteurs (individu ou ménage). Ces agents peuvent effectuer des transferts directs, auprès d'autres individus ou ménages, ou indirects, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une association. La forme la plus classique des transferts est représentée par les envois d'argent effectués entre un individu ayant migré et son ménage d'origine, mais aussi par l'envoi de produits vivriers à des parents citadins. D'autres formes de transfert, d'une grande importance dans les sociétés africaines, sont pris en compte dans son analyse : celles liées aux cérémonies, tout particulièrement aux funérailles, ou encore celles liées au placement des enfants.

² On trouvera un développement fort intéressant de la question de l'émergence de nouveaux rapports sociaux, inspirés des modèles traditionnels mais définis dans des cadres plus larges que la parenté, dans les travaux de Mona Étienne (1979, 1987).

François-Régis Mahieu observe que le revenu réel de nombreux ménages leur permet tout juste d'assurer les charges de la famille restreinte et celles liées aux obligations communautaires. De 1980 à 1988, le revenu des ménages a diminué de 30 %. Si cette baisse se poursuit, un certain nombre de ménages se trouveront dans la situation où il ne pourront plus faire face à leurs obligations d'entraide familiale. D'autre part, les plans d'ajustement structurel mis en œuvre par les gouvernements pourraient, selon François-Régis Mahieu, contribuer au déclenchement de la crise du système de solidarité. En réduisant les budgets des États, ils ont en effet provoqué une réduction des investissements publics dans les secteurs clés du développement économique dont la charge est retombée en partie sur le réseau associatif. Or l'auteur montre que déjà certains membres de mutuelles ou d'associations ont vu diminuer le niveau de leur capacité à faire face aux obligations communautaires. La question se pose alors de savoir pendant combien de temps encore les réseaux spontanés de solidarité pourront assurer leur fonction.

Partant d'une même interrogation, Parfait Eloundou (1992) étudie l'évolution des solidarités communautaires depuis le début officiel de la crise camerounaise, 1986, jusqu'en 1990. Ses travaux s'appuient sur l'exemple d'un village de l'ouest du Cameroun, le village de Bafou, en étroite relation avec les villes par le biais notamment d'importants flux migratoires, donnant lieu à des transferts inter-familiaux variés : transferts alimentaires, transferts financiers (dons d'argent sans contrepartie, prêts avec intérêts ou crédits, de plus en plus fréquents) et enfin, accueil de scolaires.

En marge des schémas classiques des ménages citadins pourvoyeurs d'argent et de biens manufacturés et des ménages ruraux pourvoyeurs de vivres, de nouvelles tendances émergent. La baisse généralisée du pouvoir d'achat implique une plus grande réciprocité des pratiques et une diminution de l'aide à titre gracieux. Les ménages ruraux deviennent ainsi pourvoyeurs de biens et de services jusque là distribués par les citadins (tel l'argent ou l'accueil des scolaires), de même que le phénomène inverse se produit (la ville envoie également des vivres à des parents ruraux). Par ailleurs, la réduction sensible des prêts financiers non remboursables au profit de crédits avec intérêt entre apparentés est une autre conséquence majeure de la crise. Mais la dégradation des revenus implique également une plus grande sélection entre pourvoyeurs et destinataires de l'aide. De façon générale, l'aide offerte est conditionnée par la capacité du destinataire à renvoyer l'ascenseur. Cette tendance conduit, d'une part, à l'isolement des plus pauvres qui disposent d'une faible solvabilité et, d'autre part, à l'intensification de la pression qui pèse sur les plus riches, aptes à rendre la pareille.

Néanmoins, deux observations tempèrent ces tendances : tout d'abord, l'analyse ne révèle pas d'accroissement préférentiel des échanges en direction des membres de la famille nucléaire. Pour l'auteur, ceci suggère, notamment, que si les citadins peuvent compter sur la famille restée au village en cas de coup dur, ils ne peuvent guère en attendre plus qu'une aide à la survie élémentaire, "*les parents au*

village préféreraient canaliser les ressources supplémentaires vers des partenariats plus rentables, indépendamment des relations de parenté" (p. 34). Enfin, l'aide en provenance des campagnes se trouve prioritairement destinée aux catégories citadines les plus vulnérables : les chômeurs et les scolaires et, par conséquent, les moins solvables. Cette tendance témoigne clairement de la persistance d'un investissement villageois dans des stratégies urbaines avec, en toile de fond, l'espoir d'une amélioration prochaine et d'un retour de l'aide.

Ainsi, les conséquences de la crise économique touchent à tous les aspects des échanges (nature, modalités, partenaires, intensité) et contribuent par là-même à les rendre plus complexes. En appauvrissant un éventail de plus en plus large de ménages, la crise réduit aussi considérablement le nombre d'acteurs potentiels sur la scène des solidarités. Face à ce déséquilibre, les capacités matérielles des partenaires supplantent le lien de parenté, même si ce dernier justifie des transferts minimaux afin d'assurer la survie des plus démunis. Au-delà des changements perceptibles au niveau des pratiques, les logiques à l'origine de ces conduites évoluent donc également ; mais la marge de manœuvre se fait de plus en plus étroite et l'on ne peut savoir encore quel scénario s'imposera.

2. Les solidarités dans le contexte de la région de Sassandra

C'est globalement dans ce cadre théorique que se situe l'étude entreprise dans la région de Sassandra. La crise que traversent actuellement les sociétés agraires, plus particulièrement en terme de diminution des réserves foncières, vient modifier les systèmes de régulation sociale. Je voudrais ici rendre compte de certaines pratiques d'entraide familiale à l'œuvre dans le contexte particulier d'un milieu d'économie de plantation frappé par la crise et de leur signification en termes de changement social.

Les résultats présentés ici sont issus d'une étude réalisée à partir des données des trois enquêtes menées dans la région en 1988, 1991 et 1993³. La question de l'entraide familiale est traitée à partir de l'enquête de 1993, à maintenir mes interprétations s'inspirent également de constats réalisés à partir d'un premier travail d'analyse de contenu des entretiens semi-directifs et des récits de vie recueillis en 1994 et 1995⁴.

³ Enquêtes réalisées conjointement par l'ORSTOM et l'ENSEA d'Abidjan, dans le cadre des travaux du Laboratoire de population de Sassandra développés avec le soutien du Ministère de la coopération et du FNUAP.

⁴ Les travaux de terrain ont été effectués entre mai 1994 et juillet 1995 en Côte-d'Ivoire, dans le cadre d'un accueil au centre ORSTOM de Petit-Bassam.

La zone étudiée abrite une population hétérogène ; d'une part, des populations autochtones, Néyo sur le littoral puis Godié et Bakwé dans l'arrière pays forestier ; d'autre part, des populations allochtones, notamment Baoulé, en quête de terres cultivables et des populations étrangères, Burkinabè pour l'essentiel⁵, attirées par les contrats de métayage offrant une rémunération en cession de terre, de même que par les opportunités d'embauche dans les complexes agro-industriels.

a) Le renforcement des solidarités comme conséquence sociale de la crise

Comme toutes les communautés rurales d'Afrique sub-saharienne, la région de Sassandra a été durement, bien que plus tardivement que d'autres, frappée par la crise. Jusqu'au début des années 1980, les conditions sociales et techniques d'une économie de plantation en plein essor (forte disponibilité de terre et de main-d'œuvre, mesures incitatives de l'État pour favoriser l'accès à la terre) se sont maintenues dans la zone, garantissant ainsi la progression rapide du front pionnier (Léonard et Oswald, 1993). Par la suite, l'épuisement inéluctable des réserves foncières, la chute vertigineuse des prix du café et du cacao à l'exportation, due à la surproduction mondiale, sont venus frapper de plein fouet ce système jusque là florissant. Pour les paysans, cette crise s'est soldée par une baisse importante du pouvoir d'achat, qui entraîne un repli vers des stratégies de survie ; stratégies qui consistent à assurer d'abord l'autosuffisance alimentaire, en privilégiant parfois les cultures vivrières au détriment des cultures de rente. Mais la crise a également provoqué une remise en cause des rapports sociaux en général et des rapports de production en particulier.

En économie de plantation, le travail de la terre s'organise sous le contrôle du chef de ménage qui gère son exploitation en s'appuyant sur la force de travail domestique (Vimard, 1993, p. 91). La migration des jeunes vers la ville a permis pendant longtemps d'éviter de trop fortes tensions entre aînés et cadets dans la recherche de l'accès aux ressources. En l'absence de recours aux techniques culturelles modernes, l'accès à la main-d'œuvre est un facteur crucial du développement des sociétés agraires. En période d'essor économique, le recrutement de manœuvres permet de compenser le départ des jeunes en ville. Mais la crise économique, qui marque la fin de l'exutoire urbain, entraîne le retour (ou le maintien) au village des jeunes qui doivent désormais faire face au problème de leur insertion. La pénurie foncière qui frappe cette région, où l'exploitation des terres se fait sur un mode extensif, exacerbe les rivalités entre aînés et cadets. Sans pour autant conduire à des pratiques individualistes, elle renforce plutôt les situations de

⁵ Bien d'autres populations allochtones (Gouro, Yacouba, Sénoufo, etc.) et étrangères (Maliens, Guinéens, Ghanéens, Libériens, etc.) sont comprises dans l'échantillon ; les Baoulé et les Burkinabè constituent néanmoins les deux groupes les plus importants de la région.

dépendance autrefois contournées et retarde les possibilités pour les jeunes d'accéder à leur autonomie.

Cette perte d'autonomie des jeunes générations trouve certainement son expression la plus probante dans la diminution sensible du nombre des ménages individuels (une personne seule) observée entre 1988 et 1993. En effet, la proportion d'individus vivant seuls est passée de 18 % en 1988 à 13 % en 1993 et ce phénomène atteint aussi bien les hommes que les femmes. Si la période faste de l'économie de plantation ivoirienne dans la décennie 1970 a permis à certains membres des jeunes générations de constituer leur propre ménage et de vivre un peu en marge de la tutelle lignagère, les conditions d'une telle autonomie sont aujourd'hui fortement compromises par la dégradation de l'économie.

La raréfaction des ménages individuels, liée à la détérioration des conditions d'accès aux ressources et au ralentissement des rythmes de mobilité sociale qui en découle, va de pair avec une augmentation de la taille des ménages. Celle-ci passe de 5,9 à 6,7 personnes en moyenne (tableau 1). Lorsqu'on tient compte de la catégorie socio-économique des chefs de ménage, on s'aperçoit que la progression s'avère plus forte parmi les agriculteurs indépendants ivoiriens ou étrangers. Cette évolution correspond à des regroupements familiaux : des familles initialement composées du mari, de sa ou ses épouses et de leurs enfants (modèle nucléaire le plus répandu) cohabitent désormais avec d'autres parents (frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce), et avec parfois également les enfants de ceux-ci.

La part des collatéraux, individus périphériques⁶ les plus présents dans les ménages, a sensiblement augmenté ainsi que le nombre moyen de noyaux familiaux présents dans les ménages⁷. En d'autres termes, l'augmentation de la taille des ménages s'accompagne d'une complexification de leur structure autour du noyau familial central. En définitive, le gonflement de la taille moyenne des ménages et le recul des ménages individuels renvoient à des processus de recombinaison des cellules familiales : la crise s'accroissant, les individus qui s'étaient isolés auraient rejoint le ménage de leurs géniteurs ou, plus probablement, celui d'un collatéral.

Une typologie des ménages qui distingue ceux qui intègrent des individus périphériques, apparentés ou non, de ceux qui n'en accueillent pas (ménages nucléaires simples) permet d'apprécier ce degré de transfert intrafamilial (tableau 2). On constate ainsi que depuis 1988, quel que soit le sexe du responsable du ménage, les ménages qui accueillent des individus périphériques ont plus progressé que ceux qui n'en accueillent pas. Le ménage monoparental nucléaire, masculin ou féminin,

⁶ Ce terme désignera, dans ce texte, les personnes qui ne font pas partie du noyau biologique du chef de ménage et qui y sont ou non apparentés.

⁷ Le noyau familial définit tous les individus d'une même famille biologique présents dans le ménage. Il peut être complet, c'est-à-dire qu'il comprend le père, la mère et leurs enfants. Il peut être incomplet, comprenant, par exemple, un seul parent avec son (ou ses) enfant(s). Il peut s'agir également d'individus seuls, mariés, divorcés ou veufs. Les individus célibataires ont été rattachés au noyau de leur parent le plus proche dans le ménage, et au chef de ménage s'ils n'ont aucun autre parent dans le ménage.

ne varie pas au cours des deux périodes. En revanche, les ménages monoparentaux dirigés par une femme, dont on pourrait croire qu'ils sont particulièrement vulnérables, accueillent de plus en plus d'individus périphériques, parents ou amis.

Tableau 1. Évolution de la taille et de la structure des ménages de deux personnes ou plus selon le statut du chef de ménage

Années d'observation	Statut du chef de ménage					
	Agriculteur indépendant ivoirien	Autre actif ivoirien	Agriculteur indépendant étranger	Autre actif étranger	Salarié agricole	Ensemble
<i>Taille moyenne du ménage</i>						
1988	6,5	6,3	6,3	5,2	4,2	5,9
1991	7,5	7,0	6,8	5,8	4,3	6,7
1993	7,8	6,7	7,2	5,8	4,2	6,7
<i>Nombre moyen de noyaux familiaux par ménage</i>						
1991	1,7	1,4	1,3	1,4	1,3	1,4
1993	2,5	2,1	1,9	1,8	1,4	2,1
<i>Nombre moyen de collatéraux par ménage</i>						
1988	0,8	1,2	0,9	0,8	0,4	0,8
1991	1,1	1,3	1,0	0,6	0,4	1,0
1993	1,2	1,3	1,0	0,9	0,4	1,0
Source : Fassassi, 1994.						

En 1993, près de la moitié des ménages dirigés par une femme sont de ce type. Leur part relative connaît par ailleurs une progression sensible depuis 1988 : 34 % en 1988, 45 % en 1993. Cette spécificité renvoie au statut des femmes chefs de ménage qui correspond à des situations particulières (souvent de crise conjugale) dans leur cycle de vie. En milieu rural, tout particulièrement, une femme à la tête d'un ménage est le plus souvent veuve, divorcée ou séparée de son époux, avec à sa charge ses propres enfants, parfois jeunes, mais aussi plus âgés (jeunes adultes scolarisés de retour au village). En outre, la prise en charge des petits enfants est une pratique courante pour les femmes lorsqu'elles sont plus âgées (Guillaume et Vimard, 1995). Chez les hommes, le modèle le plus répandu est celui de la famille nucléaire. Sa forme élargie à d'autres personnes connaît une augmentation notable : 24 % en 1988, 29 % en 1993. La progression générale des types de ménage intégrant des parents ou amis témoigne donc bien d'une tendance au regroupement familial comme conséquence de la crise et non à un repli sur la cellule nucléaire. Cette constatation atteste par ailleurs de la persistance des solidarités familiales de type résidentiel.

Tableau 2. Évolution de la répartition (%) des ménages par type de structure, selon le sexe du chef de ménage

Type de structure	Sexe du chef de ménage					
	Masculins			Féminins		
	1988	1991	1993	1988	1991	1993
Chef de Ménage seul	18	14	13	21	23	14
CM+Apparentés ou autre	9	8	7	21	18	20
Famille monoparentale	2	1	1	21	19	20
Famille monoparentale + Apparentés ou autre	1	2	2	34	39	45
Famille monogame	30	30	30	1	-	-
Famille monogame + Apparentés ou autre	24	27	29	2	1	-
Famille polygame	8	8	7	-	1	-
Famille polygame + Apparentés ou autre	8	10	11	-	-	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Fassassi, 1994.

b) Des évolutions globales qui renvoient à des situations diverses

Vue sous dans un contexte de pénurie de terres, la solidarité peut être considérée davantage comme une contrainte, pour l'unité d'accueil comme pour le parent accueilli, que comme le résultat d'un acte désintéressé. Au-delà du constat de l'existence de cette forme particulière d'entraide familiale, se pose en fait la question de sa signification pour les différents protagonistes. Certes, pour le chef de ménage exploitant agricole, les parents et amis accueillis sont souvent une lourde responsabilité. Mais ces dépendants présents sous son toit sont aussi autant de redevables qui, à défaut de pouvoir participer financièrement aux dépenses courantes, offrent une contrepartie sous forme de participation aux travaux agricoles. Le chef de ménage dispose ainsi d'une main-d'œuvre bon marché qui lui permet de contourner, dans une certaine mesure, les difficultés d'accès aux travailleurs salariés et de réaliser également un certain rééquilibrage à l'intérieur de son ménage entre producteurs et consommateurs. On ne saurait par ailleurs occulter l'intérêt non économique de la présence de nombreux dépendants chez soi. En effet, le nombre de dépendants peut contribuer à asseoir le statut social d'un agriculteur, puisque, dans l'imagerie populaire, être sollicité constitue une marque de réussite. Aussi, le gain du chef de ménage pourra-t-il être à la fois économique et social.

En revanche, les avantages ne se présentent vraisemblablement pas dans les mêmes termes pour les parents accueillis. En réalité, si ceux-ci nourrissent souvent l'espoir de recevoir un jour un lopin de terre, pratique habituelle en économie de plantation, la crise foncière risque de décevoir leurs attentes, en les maintenant plus longtemps que prévu en situation de dépendance totale. Pour eux, les gains risquent de se réduire à la simple survie alimentaire. Concernant les jeunes tout particulièrement, cette situation d'immobilisme forcé peut être lourde de conséquences : elle retarde notamment l'entrée dans la vie matrimoniale⁸.

Les mêmes évolutions ne signifient donc pas nécessairement la même chose pour tous les individus, si l'on considère la place de chacun dans le mode de production, l'âge, mais aussi le sexe. Pour les femmes chefs de ménages qui accueillent sous leur toit des dépendants, la répartition des charges et des bénéfices n'est probablement pas la même que chez leurs homologues masculins. Les femmes sont en effet souvent sollicitées pour l'accueil d'individus non productifs. De plus, la valorisation des dépendants s'avère pour elles plus difficile par le simple fait qu'elles ne maîtrisent pas l'accès aux facteurs de production.

L'existence d'une forme de solidarité résidentielle, mise en lumière à travers l'évolution des structures familiales, correspond donc à des réalités sociales et économiques précises dont les enjeux sont divers. Ainsi, quel que soit le type de ménage considéré, l'entraide résidentielle répond à des logiques étroitement liées aux rapports de production, de sexe, d'âge, etc.

Un autre signe de la diversité des situations peut-être appréhendé à travers les perceptions qu'ont les populations de la dégradation du contexte économique. Là encore, des distinctions apparaissent entre hommes et femmes, quel que soit le type de ménage considéré. En ce qui concerne les femmes, chefs de ménage ou non, c'est dans la catégorie des ménages monoparentaux que se trouve la plus forte proportion de celles qui se sentent en situation de précarité (66 %).

Les autres femmes, mariées à des chefs de ménage monogames, vivant en couple ou en ménage nucléaire n'incluant pas de parents ou d'amis, éprouvent moins de difficultés que celles qui vivent dans ce même type d'union mais en présence d'autres personnes apparentées ou non. De même, celles qui vivent en ménage polygame se ressentent plus en position de vulnérabilité. En d'autres termes, pour les femmes, vivre en ménage simple et réduit semble poser moins de problème que de vivre en ménage élargi et de surcroît polygame.

⁸ Des analyses menées par ailleurs, d'après ces mêmes données d'enquête, ont révélé un retard de l'âge au premier mariage entre 1988 et 1993.

Tableau 3. Proportion parmi 100 hommes chefs de ménage ou 100 femmes de 15-49 ans de ceux qui éprouvent des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de ménage

Type de ménage	Femmes (15-49 ans)	Hommes chef de ménage (20-69 ans)
Chef de ménage seul	44	51
Couple	51	65
Ménage monoparental	66	67
Ménage nucléaire monogame	51	67
Ménage nucléaire polygame	60	57
Ménage nucléaire monogame avec autres parents et/ou non apparentés	58	69
Ménage nucléaire polygame avec autres parents et/ou non apparenté	57	56
Ensemble	56	63
<i>Effectif concerné</i>	<i>955</i>	<i>760</i>

En revanche, en ce qui concerne les hommes, les chefs de ménage nucléaire monogame, qui intègrent ou non des apparentés ou des amis, sont de loin ceux qui se déclarent les plus concernés par la dégradation des conditions de vie (plus de deux tiers des hommes chefs de ménage). La proportion de ceux qui rencontrent des difficultés à assurer leurs dépenses courantes est au contraire plus faible pour les ménages polygames élargis ou non (entre 56 et 57 %). Ainsi, à l'inverse des femmes, les hommes ne semblent pas percevoir la vie en ménage complexe ou avec plusieurs épouses, comme une source de difficultés.

c) Des stratégies axées sur la réduction du train de vie et la diversification des activités

La principale activité de secours pour les femmes est le commerce (49 % d'entre elles) (tableau 4). Dans la région étudiée, le travail des femmes consiste essentiellement à cultiver sur la terre du mari ou à seconder celui-ci dans l'exercice des travaux agricoles⁹. Elles s'occupent de la culture des tubercules et autres produits vivriers, souvent cultivés en association avec le cacao, ainsi que généralement du désherbage, du semage et de la récolte. Cette production vivrière est destinée à la consommation du ménage, mais il arrive aussi que les femmes

⁹ En 1993, 94 % des femmes agricultrices ont un statut d'aide familiale.

revendent le surplus sur les marchés, ce qui comble en partie le manque de liquidités engendré par la mévente des cultures de rente. Aussi la baisse des revenus a-t-elle certainement contribué à rendre cette commercialisation des produits vivriers plus systématique.

De plus, si la participation des femmes aux revenus du ménage, grâce au petit commerce, est une activité antérieure à la crise, il est probable qu'en ces temps de dégradation des conditions de vie, cette contribution augmente de façon non négligeable, élargissant peut-être même son rôle au delà de la simple assurance de la sécurité alimentaire du ménage. Cependant, la capacité des femmes à mettre en œuvre des stratégies agraires génératrices de revenus complémentaires dépend avant tout des moyens auxquels elles peuvent accéder. Or, le déséquilibre entre hommes et femmes dans l'accès aux facteurs de production, et notamment à la terre, restreint les marges de manœuvre des femmes qui doivent essayer de faire plus avec le peu qu'on leur octroie. Hommes et femmes ne disposent pas du même éventail de choix pour lutter contre les difficultés qu'engendre la crise. On notera que, de façon générale, les femmes font plus souvent appel à leurs parents ou à des amis pour s'en sortir : 26 % d'entre elles contre 8 % des hommes chefs de ménage.

Chez ces derniers, le premier réflexe pour amortir les effets de la crise consiste à réduire leur train de vie : 38 % d'entre eux prennent cette initiative. Le thème de la réduction des dépenses alimentaires revient en effet souvent dans les témoignages que nous avons recueillis auprès des citadins, ainsi qu'auprès des planteurs. La dégradation des conditions de vie conduit certaines catégories d'agriculteurs à ne consommer que les produits de leurs champs. Mais les citadins, qui n'ont le plus souvent guère d'autres possibilités que de se ravitailler sur les marchés, sont sur ce point désavantagés par rapport aux ménages ruraux. C'est d'ailleurs parmi les autres actifs, qui regroupent les petits métiers de l'artisanat et du commerce, ainsi que les autres travailleurs de statut précaire (notamment des agents du secteur tertiaire sans emploi fixe), que l'on rencontre la proportion la plus importante de chefs de ménage qui prétendent devoir restreindre leur train de vie (50 %).

La seconde solution, la plus répandue parmi les hommes, consiste à faire un emprunt à la banque ou à l'employeur (36 %), afin d'entreprendre une autre activité en plus de l'activité principale. Les activités auxquelles il est fait référence ici sont, pour l'essentiel, le commerce (ouverture d'une petite boutique), l'entretien d'une petite plantation de produits vivriers pour la consommation du ménage et la revente des surplus.

Tableau 4. Répartition de 100 femmes âgées de 15 à 49 ans et de 100 hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans, selon le secteur d'activité et la stratégie adoptée pour faire face à la crise

Femmes de 15 à 49 ans					Hommes chef de ménage (20-69 ans)					
Secteur d'activité	Fait appel aux parents ou amis	Fait du commerce	Autre	Ensemble	Secteur d'activité	Fait appel aux parents ou amis	Réduit le train de vie	Emprunte pour autre activité	Autre	Ensemble
Agricultrice	16	54	30	100	Agriculteur	12	43	26	20	100
Artisanat, commerce	17	59	24	100	Salarié agricole	6	28	53	14	100
Ménagère	30	47	23	100	Autre salarié	4	30	54	12	100
Autre	62	24	13	100	Autre actif	8	50	22	20	100
Ensemble	26	49	25	100	Ensemble	8	38	36	17	100
<i>Effectif</i>	<i>246</i>	<i>468</i>	<i>236</i>	<i>950</i>	<i>Effectif</i>	<i>62</i>	<i>282</i>	<i>268</i>	<i>124</i>	<i>736</i>

Les salariés sont ici les plus concernés (entre 53 et 54 %). Rappelons que ce groupe est composé en majorité des employés de l'un des principaux complexes agro-industriels de la région, la Palmindustrie de Bolo, qui octroie des prêts aux travailleurs¹⁰.

Un homme agriculteur sur cinq a recours à une autre solution dont notamment la constitution d'un groupe d'entraide. Il est intéressant de noter que de telles initiatives, que l'on pourrait s'attendre à voir se développer sous l'effet du contexte économique difficile, restent souvent à l'état de projet ou se soldent fréquemment par un échec lorsqu'elles sont lancées. Les populations allochtones sont celles qui semblent les plus portées sur l'entraide collective. Mais, là encore, en dépit d'une volonté affirmée, ces formes particulières d'organisation restent marginales¹¹. À propos de la constitution de groupes de production tout particulièrement, circulent des rumeurs assez répandues, faisant obstacle à leur développement, selon lesquelles faire entrer un "étranger"¹² dans son champ, c'est donner libre cours aux mauvaises intentions que suscitent jalousies et rivalités. On relate ainsi des cas de récoltes saccagées (au moyen présumé des pouvoirs occultes) par des individus mal intentionnés ou encore des cas de personnes empoisonnées dans le but de les rendre inaptes aux travaux agricoles.

d) Des solidarités encore prégnantes

En dépit du fait qu'une majorité de personnes interrogées, hommes et femmes, ait déclaré avoir des difficultés à assurer le poids des dépenses courantes, les comportements d'entraide familiale semblent toujours à l'œuvre (même s'il est probable qu'ils contribuent également à creuser douloureusement le budget des ménages). Le propos de ce jeune planteur de cacao du village de Sago est révélateur de l'importance accordée aux solidarités familiales : *"Il ne faut pas oublier les parents qui sont un peu éloignés. En les oubliant, la vie n'a plus de sens, parce que, à un moment ou à un autre, vous aurez besoin d'eux."*

Parmi les femmes, les artisanes-commerçantes sont celles qui déclarent venir le plus souvent en aide à leur famille (56 %) (tableau 5). Il est vrai que cette catégorie renferme probablement le plus de femmes disposant d'un revenu autonome. À Sassandra tout particulièrement, il existe une catégorie de commerçantes dont l'installation en ville marque souvent une rupture avec le mari,

¹⁰ Précisons toutefois que les octrois de prêts sont soumis à des conditions de plus en plus sévères. À l'heure actuelle, il semble que ce soient les salariés occupant des postes d'encadrement qui en bénéficient le plus facilement.

¹¹ À l'exclusion des Groupes de vente en coopératives (GVC), qui rassemblent les producteurs de café et de cacao et dont la finalité est avant tout commerciale.

¹² Le terme d'étranger étant entendu ici dans le sens d'extérieur à l'unité de production, mais pouvant désigner une personne de la parenté étendue.

au profit d'un rapprochement avec leur lignage d'origine à qui elles destinent une partie de leurs revenus.

**Tableau 5. Proportion (%) de femmes de 15 à 49 ans
ou d'hommes chefs de ménages de 20 à 69 ans qui affirment
recevoir ou offrir de l'aide, selon l'activité**

Femmes de 15-49 ans			Hommes chefs de ménage de 20-69 ans		
Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide	Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide
Agricultrice	15	46	Agriculteur indépendant	12	67
Artisane, commerçante	18	56	Salarié agricole	5	86
Ménagère	14	46	Autre salarié	10	85
Autre active	30	28	Autre actif	10	67
Ensemble	16	46	Ensemble	10	74
<i>Effectif</i>	<i>277</i>	<i>778</i>	<i>Effectif</i>	<i>125</i>	<i>889</i>
Aucune aide	84	54	Aucune aide	90	26

Une forte majorité d'hommes appartenant au groupe des salariés, agricoles ou non, déclare venir en aide à sa famille (86%). Une telle situation illustre clairement comment la crise expose les salariés, qui ont le privilège de bénéficier de revenus réguliers, à de nombreuses sollicitations familiales. Il convient par ailleurs de préciser que cette catégorie renferme une forte proportion de migrants travaillant dans les complexes agro-industriels, et dont l'installation dans la région se trouve au cœur même d'un projet familial de solidarité. En effet, de nationalité burkinabè pour la plupart, ils viennent travailler temporairement en Côte-d'Ivoire dans le but de fournir une aide à la famille restée au pays.

Bien qu'on ne puisse pas établir de comparaison en terme de valeur réelle, on note un relatif déséquilibre dans les flux. De manière générale, les personnes interrogées prétendent plus souvent offrir de l'aide à leur famille qu'elles n'en reçoivent : 16 % des femmes bénéficient de l'aide de leur famille alors que 46 % en donnent. Le déséquilibre entre aide reçue et aide offerte s'exprime avec encore plus d'acuité chez les hommes : 74 % viennent en aide à leur famille vivant au village ou ailleurs alors que 10 % seulement prétendent en recevoir. Du côté des hommes, ce déséquilibre est lié à leur statut de chef de ménage¹³. Dans les entretiens menés auprès des exploitants agricoles, la prise en charge des jeunes frères est souvent évoquée. Les données de l'enquête de 1993 corroborent cette observation puisque

¹³ Les proportions de ceux qui aident ne permettent pas de comparer situations féminines et masculines, puisque l'échantillon des femmes compte aussi bien des épouses ou d'autres dépendants que des chefs de ménages.

90,5 % des hommes chefs de ménage affirment venir en aide à leur famille sous forme de dons d'argent et de produits de consommation courante (produits alimentaires locaux ou importés, médicaments) (tableau 6).

Bien que ces échantillons ne soient pas comparables terme à terme, on peut inférer du tableau 6 que les femmes participent plus que les hommes aux cérémonies (funérailles pour l'essentiel) (39 % contre 9,5 %). Notons que sous la rubrique "autre" se trouvent également, mais dans d'infimes proportions, l'aide sous forme d'achat de pagnes et de vêtements. Une majorité d'entre elles (58 %) reçoivent de l'aide de leur famille sous cette forme également. Cette particularité souligne l'importance que peut accorder une femme à l'entretien de liens plus ou moins étroits avec sa famille d'origine ; liens qui constituent une garantie pour elle dans le cas où elle serait amenée à rejoindre son village à la suite d'un veuvage ou d'un conflit avec sa famille d'alliance.

Tableau 6. Répartition de l'aide reçue des parents et de l'aide offerte, selon le type de prestation pour les femmes de 15 à 49 ans et pour les hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans

Aide reçue			Aide offerte		
Type de prestations	Homme	Femme	Type de prestations	Homme	Femme
Produits de consommation courante	57	41,5	Argent, produits de consommation courante	90,5	61
Cérémonie, autre	43	58,5	Cérémonie, autre	9,5	39
Ensemble	100	100	Ensemble	100	100
<i>Effectif concerné</i>	<i>115</i>	<i>287</i>	<i>Effectif concerné</i>	<i>891</i>	<i>786</i>

3. Pratiques de solidarité et changements socio-économiques actuels

a) Les jeunes et les femmes, des solidarités remises en question

En dépit des changements à l'œuvre dans les structures familiales, les relations inter-familiales continuent d'intégrer les pratiques d'entraide. La solidarité demeure toujours une valeur en soi, même si les contraintes économiques qui pèsent sur les ménages se font de plus en plus lourdes. L'apparent décalage entre, d'une part, la rationalisation économique des comportements qui fait que l'on s'attend à une généralisation des réflexes de repli des ménages sur eux-mêmes et, d'autre part, les

conduites réelles qui semblent s'éloigner de ce modèle, rappelle sans cesse à l'observateur l'importance de la dimension sociale des solidarités.

La fonction de redistribution des richesses assurée par la famille, telle que nous l'évoquons dans la première partie de ce texte, reste donc en partie tributaire de logiques économiques et sociales intimement liées. Les pratiques de solidarité démontrent bien l'importance pour les communautés de garantir leur reproduction sociale, par delà la nécessité de servir les intérêts économiques individuels ou collectifs. Mais l'équilibre entre les deux principes est de plus en plus difficile à assurer. Lorsque les préoccupations quotidiennes se réduisent à la simple survie, les logiques économiques tendent à prendre le pas sur les impératifs sociaux. Néanmoins, les formes de distinction sociale définies par le sexe, l'âge, l'ethnie des individus, mais aussi leur place dans le mode de production et dans le ménage, conduisent à des situations variables, qui rendent hasardeuses les généralisations.

En économie de plantation, l'accès des jeunes garçons au statut d'exploitant autonome se fait généralement en parallèle avec l'entrée en union et la constitution d'une famille. La terre représente donc l'élément clé des relations interindividuelles, et joue un rôle fondamental dans le processus de régulation sociale. Aussi, si l'on convient du fait que traditionnellement *"les rapports de production entre aînés et cadets n'admettent pas l'appropriation systématique de la productivité de ceux-ci par ceux-là, mais posent comme principe que les cadets doivent partager la prospérité de leurs aînés et donc accéder à leur tour au statut d'aîné"* (Étienne, 1987, p. 89), force est de constater qu'aujourd'hui la crise foncière qui frappe les sociétés d'économie de plantation ne permet plus ce partage ou, tout au moins, le rend inéquitable. En définitive, la diminution des réserves foncières entraîne un déséquilibre sévère au niveau des rapports sociaux et tend à intensifier les clivages intra-familiaux, en renforçant les rapports de dépendance des cadets envers les aînés.

Les modifications des rapports de production rejailissent à l'évidence sur la vie sociale. On ne saurait trop souligner les effets du ralentissement de la mobilité sociale et économique des jeunes (que traduit le gonflement de la taille des ménages observé dans la région de Sassandra) sur les formes d'organisation familiale. Les retombées importantes de la crise foncière sur l'accès des jeunes à la maturité sociale et économique vont entraîner de lourdes conséquences sur la constitution des familles. Le retard de l'âge au premier mariage, déjà observé, en est un premier signe. Des effets sur la fécondité sont également prévisibles.

Pour les femmes, la crise économique a des effets négatifs, mais certaines savent imaginer des stratégies nouvelles pour sauvegarder leurs intérêts. On a vu que les femmes chefs de ménages contribuent largement à l'accueil de parents. Nos observations sur le terrain ont par la suite révélé que ces ménages concernaient souvent des femmes veuves ou divorcées, d'âge relativement élevé et qui subvenaient aux besoins de leurs petits-enfants, parfois en bas âge, mais aussi de

leurs propres enfants. Ces derniers, scolarisés en ville, ayant échoué dans leur tentative d'insertion dans le marché du travail urbain, tentent difficilement un retour à la terre. Pour ces femmes, l'effort de solidarité à l'égard des jeunes est d'autant plus lourd à assumer qu'elles ne contrôlent pas l'accès aux moyens de production et peuvent par conséquent difficilement les enrôler dans une activité économique profitable. Ces ménages sont d'ailleurs ceux où la dégradation des conditions de vie se fait sentir avec le plus d'acuité.

Par ailleurs, la crise tend à alourdir les charges des femmes qui vivent dans la cellule domestique de leur mari, dans la mesure où elles doivent désormais contribuer aux dépenses que les hommes, dont les revenus se sont effondrés, se trouvent dans l'incapacité d'assumer seuls. Leur capacité de production prend donc une importance capitale pour la survie des ménages. Toutefois, la revalorisation du travail féminin se heurte à bien des obstacles liés aux structures économiques (faiblesse des marchés urbains environnants, faible développement des transports routiers, absence d'organisation) mais aussi d'ordre psychosociologique (valorisation excessive des cultures de rente en dépit des difficultés, résistance à la diversification des cultures). En outre, en même temps qu'on leur demande une participation accrue aux dépenses du ménage, les femmes se voient dessaisies d'une partie de leurs prérogatives, déjà faibles, en matière de gestion foncière puisque les hommes, en quête de revenus supplémentaires, tendent à établir des contrats de location sur des terres qu'on leur réservait autrefois (Léonard, 1995). Ainsi, là où l'évolution des rapports de production à l'intérieur de la cellule domestique pourrait conduire les femmes à exercer un contrôle accru sur les ressources, dans le domaine vivrier notamment, on assiste au contraire à l'heure actuelle à un renforcement de leur dépendance par rapport aux hommes, au prix d'une exploitation croissante de leur force de travail.

Dans de pareilles circonstances, l'autonomie des femmes peut difficilement se produire à l'intérieur de la cellule maritale. En milieu rural, le maintien des liens avec la famille d'origine peut devenir en ces temps de crise la seule planche de salut pour celles qui aspirent à une certaine reconnaissance sociale. Mais les conséquences seront là encore d'une importance cruciale en terme de reproduction des modèles familiaux. Si le renforcement des liens avec la famille d'origine est un passage parfois nécessaire pour une femme qui souhaite améliorer ses conditions de vie, il s'accompagne souvent d'une dégradation des relations avec le groupe d'alliance ; c'est notamment le cas de nombreuses femmes commerçantes installées dans la ville de Sassandra.

b) Une différenciation croissante des solidarités en proportion des activités productives

Enfin, les pratiques des solidarités évoluent différemment selon les groupes d'appartenance socio-économiques.

La dislocation des lignages qui accompagne la mise en place de l'économie de plantation rend difficile une reproduction des rapports sociaux sur le modèle traditionnel. Avec la crise, cette tendance se renforce et les individus doivent parfois faire de gros efforts pour assurer leur fonction de redistribution des richesses à l'intérieur du groupe de parenté. Le cas des salariés burkinabè des complexes agro-industriels montre bien à quel point le rôle que leur assigne la communauté peut relever du défi. Les difficultés économiques auxquelles ces travailleurs sont confrontés sur le lieu de leur migration accentuent le poids des sollicitations de la famille d'origine. Ne parvenant pas à accéder à la prospérité économique qui leur permettrait d'assurer avec aisance leurs obligations communautaires, beaucoup sont contraints de développer une activité secondaire. Mais dans le contexte actuel, les opportunités de diversification sont rares et pour les salariés des postes subalternes, les plus nombreux, l'accès au crédit est de plus en plus restreint.

Les autres catégories d'actifs des petits métiers du commerce et de l'artisanat, dont beaucoup se trouvent être également des migrants (guinéens et maliens notamment) subissent eux aussi à leur manière les effets de la crise. Pour ces derniers, la baisse générale du pouvoir d'achat des populations se solde par une diminution de la demande de services et, par conséquent, par une précarisation de leur situation. En outre, ces populations, majoritairement localisées en ville, n'ont guère la possibilité d'assurer leur autosuffisance alimentaire, au même titre que les exploitants agricoles. La solution qui consiste tout simplement à réduire les dépenses du ménage s'impose à eux de façon très nette. C'est peut-être surtout pour ces actifs, que le fait de venir en aide à la famille constitue la contrainte la plus forte. Ceci est d'autant plus vrai qu'il leur est difficile de demander de l'aide à leur famille qui se trouve souvent en situation encore plus précaire. Leur départ du pays d'origine participe d'ailleurs le plus souvent d'un projet familial de recherche d'amélioration des conditions de vie. Il y a donc pour eux une impossibilité à la fois matérielle (on ne demande pas à ceux qui ont moins que soi) mais aussi psychologique à se mettre en situation de demandeur. Pour ces migrants, c'est davantage sur place, grâce à l'entraide entre originaires, au delà des limites de la parenté, que la solidarité peut fonctionner. La survie des ménages de populations migrantes dépendra probablement en grande partie de leur capacité à maintenir ces réseaux de solidarité sur leur lieu d'implantation, sachant que l'assurance d'une réciprocité des transferts, entre membres d'un même lignage ou non, demeure en effet plus hypothétique lorsque les conditions de vie sont difficiles.

Si les agriculteurs ont été les premiers touchés par la crise, à travers la chute des prix du café et du cacao, avec toutes les conséquences que cela a pu entraîner pour eux en termes de dégradation du niveau de vie, ils forment néanmoins la catégorie qui possède le plus d'atouts pour s'en sortir. En effet, moins sollicités que les salariés ou les autres actifs par les obligations familiales, ils sont aussi ceux pour qui les mesures de réduction du train de vie sont indéniablement les moins contraignantes puisqu'ils ont la possibilité de pouvoir recentrer leur consommation autour des produits de leur exploitation. Cependant, derrière ce schéma d'ensemble, se cachent des distinctions qu'imposent les modalités d'accès aux ressources. Nul doute que l'agriculteur qui dispose de vastes surfaces cultivables pourra plus facilement opérer une diversification agricole tout en assurant à son ménage la satisfaction des besoins alimentaires minimaux, en accroissant ses surfaces de cultures vivrières. En revanche, pour les petits exploitants disposant de faibles surfaces, la diversification se fera plus difficilement, de même que l'augmentation des cultures vivrières demandera de plus grands sacrifices, rabaissant un peu plus encore les revenus déjà faibles des cultures de rente. Ainsi, l'intégration des populations à différents mode de production est-elle un facteur important de différenciation des effets de la crise, mais aussi des marges de manœuvre dont chacun dispose pour les amortir.

* *

*

À travers ce qu'elle permet de révéler sur les formes d'organisation des sociétés, la question du devenir des solidarités, minées par la crise, se révèle être un thème complexe où interfèrent de multiples facteurs. De cette imbrication de facteurs, dont les conséquences ne peuvent manquer d'influer sur les modes d'organisation des familles, il ne peut résulter qu'une variété de schémas. D'ores et déjà, il semble que le relatif immobilisme social et économique des femmes, l'instabilité des unions et l'affaiblissement croissant des liens conjugaux, la redéfinition des rapports inter-générationnels et l'émergence de nouvelles formes de négociation entre groupes socio-économiques, de même qu'entre segments familiaux à l'intérieur du lignage, constituent autant de facettes d'un mouvement social d'ensemble dont l'avenir nous dira s'il mène à des changements profonds et durables.

Références bibliographiques

ANTOINE Philippe et COULIBALY Sidiki, 1989. – *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*. – Paris, ORSTOM, 242 p.

- ANTOINE Philippe, BOCQUIER Philippe, FALL Abdou Salam, GUISSÉ Youssouf M. et NANITELAMIO Jeanne, 1995. – *Les familles dakaraises face à la crise*. – Dakar, IFAN/ORSTOM/CEPED, 209 p.
- ANTOINE Philippe et GUILLAUME Agnès, 1986. – "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés", in : *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, p. 289-297. – Paris, AIDELF, n° 2, 600 p. (Colloque de Genève, 17-20 septembre 1984).
- BALANDIER Georges, 1985. – *Sociologie des Brazzavilles noires*. – Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 306 p.
- BOSERUP Ester, 1985. – "Economic and demographic interrelationship in Sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 11, n° 3, p. 383-397.
- CHALÉARD Jean-Louis et DUBRESSON Claude, 1989. – "Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte-d'Ivoire", *Tropiques Lieux et Liens*, p. 277-290. – Paris, ORSTOM, (coll. Didactiques).
- COSIO-ZAVALA Maria, 1994. – *Singularités et modalités des transitions de la fécondité en Amérique Latine*. – Paris, Université de Paris X, 18 p. (Communication aux Journées Démographiques de l'ORSTOM sur "Maîtrise de la fécondité et planification familiale", Paris, 28-30 septembre 1994).
- DELPECH Bernard, 1983. – "La solidarité populaire abidjanaise en chiffres et en dire", *Cahiers de l'ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol. XIX, n° 4, p. 551-566.
- ELOUNDOU-ENYEGUE Parfait, 1992. – *Solidarités dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ?*. – Paris, CEPED, 40 p. (Les dossiers du CEPED, n° 22).
- ÉTIENNE Mona, 1987. – "Rapport de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)", *Anthropologie et Sociétés*, vol. 11, n° 1, p. 71-93.
- ÉTIENNE Mona, 1979. – "Maternité sociale, rapport d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)", *L'homme*, juil.-déc. 1979, vol. XIX, n° 3-4, p. 63-107.
- FASSASSI Raïmi, 1994. – *Rapport sur les dynamiques familiales et la reproduction des ménages à Sassandra*. – Abidjan, ENSEA, mimeo, 65 p.
- GUILLAUME Agnès et VIMARD Patrice, 1995. – *La circulation et l'activité des enfants à Sassandra*. – Abidjan, ORSTOM, 12 p. (Communication au "Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra", Sassandra, Côte-d'Ivoire, 14-16 juin 1995).
- HAMMER SLOUGH Charles, 1994. – "Women's groups and contraceptive use in rural Kenya", in : Thérèse LOCOH and Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 267-287. – Liège, Derouaux Ordina Éditions, IUESP, 308 p.
- HUGON Philippe, 1990. – "L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains", *Revue Tiers Monde*, Tome XXXI, n° 122, Avril-juin 1990.
- LÉONARD Éric, 1995. – *La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation*. – Abidjan, ORSTOM, 13 p. (Communication au séminaire ENSEA-ORSTOM sur "Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra", Sassandra Côte-d'Ivoire, 14-16 juin 1995).
- LÉONARD Éric et OSWALD Marc, 1993. – *Les planteurs de cacao ivoiriens face à un double ajustement structurel : réponses sociales et techniques à une crise annoncée*. – Paris, ORSTOM, 17 p. (Communication à la Conférence Internationale sur l'économie du Cacao, Bali, octobre 1993).
- LESTHAEGHE Ron, 1989. – "Social organization, economic crises, and the future of fertility control in Africa", in : LESTHAEGHE Ron (éd.), *Reproduction and social organization in sub-saharan Africa*, p. 475-505. – Berkeley, University of California press, 556 p.

- MAHIEU François-Régis, 1989. – "Transferts et communauté africaine", *Statéco*, n° 58-59, Juin-sept. 1989, p. 107-136.
- MARIE Alain, 1987. – "Espace, structures et pratiques sociales à Lomé. Étude de cas", in : Émile LEBRIS *et al.* (éd.), *Famille et résidence dans les villes africaines*, p. 177-240. – Paris, l'Harmattan, 268 p.
- O'DEYE Michèle, 1985. – *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville*. – Paris, l'Harmattan, 125 p. (coll. "Villes et entreprises").
- SEGALEN Martine, 1981. – *Sociologie de la famille*. – Paris, Armand Colin, 283 p.
- VIMARD Patrice et GUILLAUME Agnès, 1991. – "Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte-d'Ivoire", in : André QUESNEL et Patrice VIMARD (éds), *Migration, changements sociaux et développement*, p. 243-261. – Paris, ORSTOM, 388 p. (Coll. Colloques et Séminaires, III^e Journées démographiques de l'ORSTOM, 1988).
- VIMARD Patrice, 1993. – "Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest", *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n° 133.

Les Études du Ceped n° 15

Sous la direction de

Marc PILON
Thérèse LOCOH
Émilien VIGNIKIN
Patrice VIMARD

MÉNAGES ET FAMILLES EN AFRIQUE

Approches des dynamiques contemporaines



CEPED

ENSEA

INS

CRSTOM



URD

1997